

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
M. Yannick Sauv , conseiller  
M. Archie Martin, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseill re  
M. Andr  Boucher, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice g n rale et tr sori re

**Ouverture de la s ance**

La s ance est ouverte   19 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. Chantal Lemieux, directrice g n rale, tr sori re et greffi re adjointe, fait fonction de secr taire.

**2017-08-316**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est propos  par M. Danny Lalonde et r solu que l'ordre du jour de la pr sente assembl e soit adopt  avec l'ajout du point suivant :

13.1 Mandat   WSP Canada Inc. -  tude hydrologique et hydraulique du chemin du Bas-de-la-Rivi re

Adopt e   l'unanimit 

**P riode de questions de l'assistance**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens pr sents qui le d sirent   poser des questions.

**2017-08-317**

**Adoption du proc s-verbal de la s ance ordinaire du 10 juillet 2017 et des proc s-verbaux des s ances extraordinaires du 26 juillet et du 1<sup>er</sup> ao t 2017**

Il est propos  par Mme Edith de Haerne et r solu que le proc s-verbal de la s ance ordinaire du 10 juillet 2017 et les proc s-verbaux des s ances extraordinaires du 26 juillet et du 1<sup>er</sup> ao t 2017 soient approuv s.

Adopt e   l'unanimit 

**2017-210**

**Pr sentation du projet de r glement 316-12-2017 modifiant le r glement 316-2013, tel qu'amend , d cr tant la tarification d'activit s, de biens ou de services municipaux et avis de motion**

Conform ment   la *Loi sur les cit s et villes*, art. 356, modifi e par l'adoption du projet de loi 122 le projet de r glement num ro 316-12-2017 modifiant le r glement 316-2013, tel qu'amend , d cr tant la tarification d'activit s, de biens ou de services municipaux est pr sent  et avis de motion est donn  par M. Danny Lalonde   l'effet qu'  une prochaine assembl e ou   une s ance subs quente, un r glement modifiant le r glement 316-2013, tel qu'amend , d cr tant la tarification d'activit s, de biens ou de services municipaux sera propos  pour adoption.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-211**

**Présentation du projet de règlement 348-2017 relatif au programme d'aide financière aux personnes sinistrées lors de l'inondation printanière 2017 et avis de motion**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, modifiée par l'adoption du projet de loi 122, le projet de règlement 348-2017 relatif au programme d'aide financière aux personnes sinistrées lors de l'inondation printanière 2017 est présenté et avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'aide financière aux personnes sinistrées lors de l'inondation printanière 2017 sera proposé pour adoption.

**2017-08-318**

**Autorisation à approuver des demandes au nom de la Ville de Rigaud à des services publics (Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, etc.) – M. Tommy Thibault**

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, M. Tommy Thibault, à approuver, pour et nom de la Ville de Rigaud, les demandes et autorisations des services publics tels qu'Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, Gaz Metro, etc.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-319**

**Mandat de représentation par procureur à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges - Ménard Labranche Avocats S.E.N.C.R.L. - pour l'année 2018**

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil autorise la firme Ménard Labranche Avocats S.E.N.C.R.L. à représenter la Ville de Rigaud par procureur à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-320**

**Motion de félicitations aux organisateurs du Rockabilly Rumble Rigaud**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de féliciter les organisateurs, ainsi que tous leurs bénévoles, du Rockabilly Rumble Rigaud qui s'est tenu le 5 août dernier au parc Chartier-De Lotbinière. Tout près de 250 voitures ont été exposées tout au cours de la journée et plusieurs centaines de personnes sont venues voir ces belles d'autrefois.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-321**

**Comptes à payer et approbation des chèques du mois de juillet 2017**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 11 août 2017, totalisant 1 325 917,38 \$ pour le fonds d'administration et 27 200,93 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2017 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-322**

**Politique d'attribution des subventions en loisir – Catherine Séguin et Estelle Chevrier**

Il est proposé par M. Yannick Sauvé et résolu d'autoriser l'octroi et le paiement des sommes indiquées au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Catherine Séguin	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Eastern Canadian Softball Championships Dartmouth, Nova Scotia 24 au 27 août 2017	250 \$
Estelle Chevrier	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Championnat canadien de flag football Université de Colombie-Britannique 10 au 14 août 2017	250 \$

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-323**

**Soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche**

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu de verser un montant de 1 500 \$ à titre de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche afin de venir en aide à la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Ouest (Gaspésie) qui est en procès contre la pétrolière Gastem.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-324**

**Gestion du personnel à temps partiel aux Services récréatifs et communautaires – mouvements de personnel – août 2017**

Il est proposé par M. Yannick Sauvé et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner l'embauche, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel à temps partiel suivant :

Embauche		
Nom, prénom	Poste	À compter du
Proulx, Gérald	Guide-patrouilleur interprète	28 juillet 2017

Le tout, selon les conditions de l'échelle salariale en vigueur.

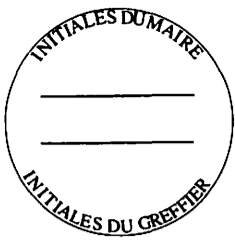
Adoptée à l'unanimité

**2017-08-325**

**Gestion du personnel – embauche à l'essai de Mme Sophie Major au poste de secrétaire – Service de sécurité incendie – à compter du 5 septembre 2017**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, l'embauche à l'essai de Mme Sophie Major au poste de secrétaire – Service de sécurité incendie – à compter du 5 septembre 2017, le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-326**

**Gestion du personnel – nomination temporaire de M. Jérémie Juairé D'Arcy au poste de chef d'équipe et d'inspecteur en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme à compter du 14 août 2017**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, de nommer M. Jérémie Juairé D'Arcy au poste de chef d'équipe et d'inspecteur en environnement et urbanisme, au Service de l'urbanisme, à compter du 14 août 2017, et ce, pour une période indéterminée, le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs. M. Juairé D'Arcy conservera les mêmes avantages sociaux stipulés à l'entente de travail des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-327**

**Gestion du personnel – embauche de M. Thierry Dietrich au poste temporaire à temps partiel de coordonnateur adjoint à la sécurité civile – à compter du 11 septembre 2017**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'embaucher M. Thierry Dietrich au poste temporaire à temps partiel de coordonnateur adjoint à la sécurité civile, à compter du 11 septembre 2017 à raison de 3 jours par semaine, et ce, jusqu'au 15 décembre prochain. Le tout selon l'entente à intervenir entre les deux parties et conformément à la politique et aux modalités du personnel cadre de la Ville de Rigaud.

Un vote est demandé par le conseiller Yannick Sauvé.

**Pour l'embauche**

Mario Gauthier  
Edith de Haerne  
André Boucher  
Danny Lalonde  
Archie Martin

**Contre l'embauche**

Yannick Sauvé

Adoptée à la majorité

**2017-08-328**

**Reconduction du contrat de déneigement des stationnements de l'édifice Paul-Brasseur et de l'Église et d'une partie du stationnement arrière du 133A, rue Saint-Pierre – saison 2017-2018 – M. Yannick Bourbonnais**

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, à la suite de la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de reconduire le contrat pour le déneigement des stationnements de l'édifice Paul-Brasseur et de l'Église ainsi que d'une partie du stationnement arrière du 133A de la rue Saint-Pierre à monsieur Yannick Bourbonnais, pour la somme de 2 972,34 \$, avant toutes taxes, pour la saison 2017-2018. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-329**

**Octroi du contrat pour le revêtement bitumineux (2 volets) – appel d'offres  
numéro 2017-STP-08 – Ali Excavation**

Attendu que 2 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

Attendu que 2 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels  
d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour le revêtement  
bitumineux (2 volets) – appel d'offres 2017-STP-08, au plus bas soumissionnaire  
conforme, soit à l'entreprise Ali Excavation, aux prix suivants avant toutes taxes  
applicables :

**VOLET 1 : Tronçons de voies de circulation** 252 250,74 \$, plus taxes,  
payable comme suit :

- 150 992 \$ par le fonds immobilisations;
- 51 258 \$ par le surplus affecté, et
- 50 000 \$ par le fonds Voirie de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

**VOLET 2 : Cour de l'écocentre (32, Coopérative)** 48 942,08 \$, plus taxes,  
payable par le fonds général et remboursable en totalité  
par la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-330**

**Dossier de construction de l'hôtel de ville - appel d'offres numéro 2016-SA-02 -  
avenant no 10 au contrat avec Construction Cogela inc.**

Attendu qu'une directive de changement portant le numéro AC-10 (avenant) a été  
émise par la firme Affleck de la Riva ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser un avenant au contrat  
avec Construction Cogela inc. portant le numéro AC-10 relatif aux rideaux de la  
salle du conseil, à l'ajout de cornières extérieures, à l'ajout de relais pour le contrôle  
du système d'éclairage et à l'ajout de 4 modules double entrée des vannes de  
protection incendie. L'avenant AC-10 représente une somme de 13 148,32 \$, et ce,  
avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro  
328-2014.

Adoptée à l'unanimité

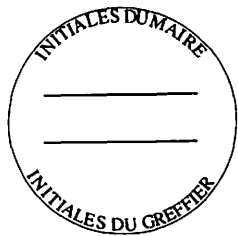
**2017-08-331**

**Octroi d'un contrat à Vitrierie Vaudreuil pour l'acquisition de fenestration pour  
l'édifice Paul-Brasseur, salle de l'Amitié**

Considérant que nous avons procédé à trois (3) appels d'offres (par invitation et  
public) sur une période de 2 ans et qu'aucune soumission n'a été reçue;

Considérant l'état avancé de vétusté de la fenestration à l'édifice Paul-Brasseur  
(salle de l'Amitié);

Considérant que nous n'avons eu d'autre choix que de procéder à l'acquisition de  
fenestration par contrat de gré à gré;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

Par conséquent, il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'entériner, à la suite de la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, l'octroi d'un contrat à Vitrierie Vaudreuil pour l'acquisition de fenestration pour l'édifice Paul-Brasseur, salle de l'Amitié, d'une somme de 28 750 \$, plus toutes les taxes applicables. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-332**

**Autorisation d'appel d'offres pour de la fourniture et de la livraison de pierre**

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de pierre.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-333**

**Projet du développement résidentiel le Haut-Saint-François – autorisation du  
branchement aux services municipaux disponibles sur la rue Saint-François  
de Rigaud**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil autorise le branchement aux services municipaux disponibles sur la rue Saint-François, des infrastructures du développement résidentiel le Haut-Saint-François de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-334**

**Dérogation mineure – 64, rue J.-Marc-Séguin – autoriser la subdivision  
cadastrale avec les superficies et une profondeur non conforme – lots  
projetés 6 123 324 et 6 123 325 – zone I-13**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 64 de la rue J.-Marc-Séguin, lots projetés 6 123 324 et 6 123 325.

Considérant le plan de remplacement du lot 4 026 010 préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 8789-5, minute 17 081, et daté du 27 juin 2017 ;

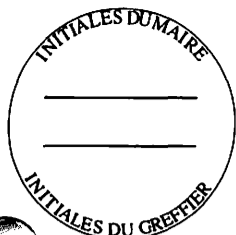
Considérant le plan projet d'implantation préliminaire préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 8789-4, minute 17 027 et daté du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Considérant le plan de site préliminaire préparé par l'architecte, Mardiros Baygin, dossier LA-17-901, et daté du 18 juillet 2017 ;

Considérant que la subdivision permettra la densification du périmètre urbain et la consolidation du parc industriel J.-Marc-Séguin ;

Considérant que les intentions pour la construction d'un second bâtiment ont toujours été connues ;

Considérant que le projet mènera à la régularisation de l'entrée charretière située présentement dans une servitude de non-accès et la clôture en cour avant avec matériaux prohibés ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

Considérant que le projet dans son ensemble fera l'objet d'une demande de permis de construction et que le plan de site n'est pas définitif ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour autoriser la subdivision cadastrale avec les superficies et une profondeur non conforme du lot 4 026 010 pour que les lots projetés 6 123 324 et 6 123 325 – zone I-13 – 64, rue J.-Marc-Séguin.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-335**

**Dérogation mineure – 271, chemin des Grands-Bois – autoriser la construction d'une piscine creusée dans la bande de protection riveraine – lot 3 609 197 – zone H-38**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 271 du chemin des Grands-Bois, lot 3 609 197.

Considérant l'historique du terrain et de la réglementation applicable à la rive sur le mont Rigaud ;

Considérant le règlement de contrôle intérimaire 229-1 limitant les interventions à l'intérieur de l'aire de construction lorsque celle-ci excède le 1 000 m<sup>2</sup> autorisé, et que l'entièreté de ladite aire de construction est située dans la rive ;

Considérant que la construction de la piscine conduirait à la remise à l'état naturel dans la rive de la superficie équivalente aux travaux (55,74 m<sup>2</sup>), soit un minimum de douze (12) arbres ;

Considérant le plan d'implantation projeté de la piscine préparé par la requérante ;

Considérant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, dossier S 462-4, minute 9151 et daté du 12 janvier 2017 ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine creusée dans la bande riveraine au 271 du chemin des Grands-Bois, lot 3 609 197 – zone H-38.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-336**

**Dérogation mineure – 102, rue Saint-Pierre – autoriser l'implantation d'un bâtiment en cour avant (maison Robert-Lionel-Séguin) – lot 3 607 818 – zone P-154**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 102 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 818.

Considérant le plan projet d'implantation préparé par la firme Faucher Coulombe inc., dossier F2017-14933, minute 5732, et daté du 14 février 2017 ;

Considérant que l'implantation projetée réduira le nombre de cases de stationnement ;

Considérant que l'environnement est peu propice à la mise en valeur de la maison sans aménagement paysager et verdure ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145.5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment en cour avant pour le 102 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 818 – zone P-154.

Un vote est demandé par le conseiller Mario Gauthier.

**Pour le refus**

**Contre le refus**

Yannick Sauvé  
Mario Gauthier  
Edith de Haerne  
André Boucher  
Danny Lalonde  
Archie Martin

Résolution rejetée à la majorité

**2017-08-337**

**Dérogation mineure – 102, rue Saint-Pierre – autoriser l'implantation d'un bâtiment en cour avant (maison Robert-Lionel-Séguin) – lot 3 607 818 – zone P-154**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 102 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 818.

Attendu que la décision proposée à la résolution numéro 2017-08-336 a été rejetée à la majorité;

Considérant le plan projet d'implantation préparé par la firme Faucher Coulombe inc., dossier F2017-14933, minute 5732, et daté du 14 février 2017 ;

Considérant que l'implantation projetée réduira le nombre de cases de stationnement ;





**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

Considérant que l'environnement est peu propice à la mise en valeur de la maison sans aménagement paysager et verdure ;

Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145.5 ;

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment à 4,50 mètres dans la cour avant pour le 102 de la rue Saint-Pierre, lot 3 607 818 – zone P-154.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-338**

**PIIA – 15-17B, rue Saint-Jean-Baptiste Est – changement de matériaux pour les garde-corps et la main-courante en aluminium soudé, changement de fenêtres latérales gauches au 2<sup>e</sup> étage (3<sup>e</sup> demande) – lot 5 613 491 – secteur centre-ville – zone C-136**

Considérant que la bâtisse a été répertoriée par la Chaire de recherche de l'UQÀM comme potentiel patrimonial ;

Considérant que le projet fait l'objet d'une subvention du programme Rigaud Rénove dans le but d'améliorer la qualité de l'aspect extérieur du bâtiment ;

Considérant que les fournisseurs peuvent proposer une main-courante en aluminium de 3" ;

Considérant que les fournisseurs ne peuvent pas proposer une main-courante en aluminium soudé de 3" ;

Considérant que les recherches ont été faites et que la dame a fait des efforts afin de satisfaire les critères du CCU ;

Considérant que le choix doit reposer sur la qualité des matériaux plutôt que sur le visuel de l'ouvrage ;

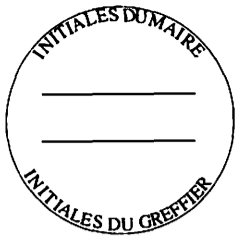
Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville – zone C-136 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte pour le 15-17B de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 5 613 491 - secteur centre-ville – zone C-136,

- la 3<sup>e</sup> demande relative au changement de matériaux pour des garde-corps en aluminium soudé de style Tradition, barreaux 3/8" x 3/8" avec main-courante ronde de 1 1/4" pour la galerie en façade avant, et
- la 1<sup>re</sup> demande relative au changement de fenêtres latérales gauches au 2<sup>e</sup> étage.

Le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-339**

**Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) –  
remplacement du lot 4 026 010 pour les lots projetés 6 123 324 et 6 123 325 –  
zone I-13**

Considérant le plan de remplacement du lot 4 026 010, soit pour les lots projetés 6 123 324 et 6 123 325, préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 8789-5, minute 17 081, et daté du 27 juin 2017 ;

Considérant le plan projet d'implantation préliminaire préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 8789-4, minute 17 027 et daté du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Considérant la dérogation mineure portant sur la profondeur et la superficie ;

Considérant que le lot projeté 6 123 324 est occupé par un bâtiment et donc exclu du paiement d'une somme et de la cession à des fins de parcs ;

Considérant la superficie du lot projeté 6 123 325 ;

Il est par conséquent proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil recommande que la compensation aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent, soit l'équivalent de 296,17 mètres carrés (10 % de 2 961,7 mc) dont la valeur sera établie par un évaluateur agréé aux frais du requérant.

Adoptée à l'unanimité

**2017-08-340**

**Mandat à WSP Canada Inc. - étude hydrologique et hydraulique du chemin du  
Bas-de-la-Rivière**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. pour réaliser une étude hydrologique et hydraulique du chemin du Bas-de-la-Rivière, au coût de 21 000 \$ avant taxes applicables, et ce, selon la proposition du 14 août 2017. Le tout payable par le fonds général.

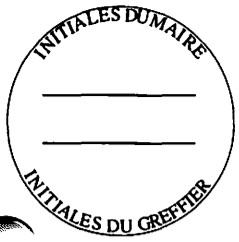
Adoptée à l'unanimité

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil**

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires au conseil.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 août 2017, 19 h**

**2017-08-341**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Yannick Sauvé et résolu que la présente séance soit levée à 21 h.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Lemieux, OMA  
Greffière adjointe